



Saint Escobille

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

Commune de Saint-Escobille

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT-ESCOBILLE
SEANCE DU 11 JUIN 2026**

L'an deux-mille-vingt-six, le onze juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Mme Valérie GALOPIN

Présent(e)s : Mmes : BROLIS - GALOPIN – GIRARD - MALHERBE - MENARD
MM : CHASSIN - GOULU - IMBAULT - PESTRE

Absent (e)s Excusé(e)s : M MINIER qui a donné procuration à M CHASSIN
Mme TASSEL qui a donné procuration à Mme GIRARD

Secrétaire de Séance : M PESTRE Anthony

<i>Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice :</i>	11
<i>Nombre de membres présents :</i>	9
<i>Nombre de membres absents :</i>	2
<i>Nombre de membres représentés :</i>	2
<i>Nombre de membres votants :</i>	11
<i>Date de la convocation :</i>	05/06/2026
<i>Date d'affichage :</i>	05/06/2026

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

1/ L'approbation du précédent procès-verbal du conseil municipal

Lecture est faite du dernier procès-verbal. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**2/ Demande de subvention auprès de la CAESE dans le cadre du contrat
communautaire**

Madame la Maire propose de déposer une demande d'aide communautaire pour l'année 2026 concourant à répondre à des besoins sur la Commune à savoir :

- Le remplacement de la porte d'entrée du vestiaire à l'école
- Le remplacement du souffleur à dos pour l'entretien des espaces communaux
- L'achat de décorations de Noël
- Le changement des axes des cloches de l'Eglise
- La réfection d'une partie de la couverture de l'atelier communal
- La mise en place d'une clôture à la mare au hameau de Paponville

Le montant de ces opérations s'élève à 10 450.31€ H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5215-26,

VU la délibération prise par le Conseil Communautaire en date du 13 avril 2026 approuvant la reconduction du dispositif des aides communautaires d'aménagement et de développement.

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de réaliser les travaux et les achats cités ci-dessus.

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

APPROUVE le remplacement de la porte d'entrée du vestiaire à l'école, pour un montant de 3 682.72€HT, le remplacement du souffleur à dos pour l'entretien des espaces communaux pour un montant de 639.79€HT, l'achat de décorations de Noël pour un montant de 706.5€HT, le changement des axes des cloches de l'Eglise pour un montant de 1 400.00€HT, la réfection d'une partie de la couverture de l'atelier communal pour un montant de 1 915.30€HT et la mise en place d'une clôture à la mare au hameau de Paponville pour un montant de 2109.00€HT.

SOLLICITE par la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne une subvention à hauteur de 50% de la dépense subventionnable soit 5225.16€ H.T. pour un montant de travaux s'élevant à 10 450.31€ H.T.

APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

Matériel	Montant HT (en €)	TVA (en €)	Montant de subvention demandée CAESE (en €)	Pourcentage de subvention demandée CAESE	Fonds propres HT restant à charge Commune (en €)	Taux HT restant à charge	Fonds propres + TVA - Restant à charge Commune (en €)
Axes des cloches	1 400.00	280.00	700.00	50.00%	700.00	50.00%	980.00
Réfection couverture Atelier	1 915.30	383.06	957.65	50.00%	957.65	50.00%	1 340.71
Clôture Mare de Paponville	2 109.00	421.80	1 054.50	50.00%	1 054.50	50.00%	1 476.30
Décors lumineux village	706.50	141.30	353.25	50.00%	353.25	50.00%	494.55
Porte vestiaire Ecole	3 682.72	736.54	1 841.36	50.00%	1 841.36	50.00%	2 577.90
Souffleur	636.79	127.36	318.40	50.00%	318.40	50.00%	445.75
Total	10 450.31	2090.06	5 225.16	50.00%	5 225.16	50.00%	7 315.22

APPROUVE l'échéancier prévisionnel de réalisation des opérations. Ces opérations seront réalisées au cours du second semestre 2026 selon le plan de financement.

DIT que la Commune prendra en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat,

AUTORISE Madame la Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer tous documents s'y rapportant,

DIT que les recettes s'y afférant seront imputées en section d'investissement au chapitre 1328 du budget communal sur l'exercice à considérer.

3/ Informations diverses

Madame la Maire souhaite informer le Conseil municipal que des travaux auront lieu du 10 août au 17 décembre 2026 sur la piste 4 de l'AÉROPORT PARIS-ORLY et que ces travaux pourraient possiblement avoir un impact sur les communes du Sud-Essonne.

Afin de garantir la sécurité des opérations aériennes et d'assurer la mise en conformité des pistes aux normes européennes, le Groupe ADP engage d'importants travaux de rénovation de la piste 4 de l'aéroport Paris-Orly. Ces travaux exceptionnels conduiront à la fermeture complète de la piste 4 et au report des décollages et atterrissages sur les deux autres pistes de l'aéroport – les pistes 2 et 3. Ces travaux engendreront des modifications de la trajectoire des avions et des survols inhabituels, notamment pour certaines communes en Essonne, dans des zones habituellement peu ou pas concernées. A l'issue des travaux, les atterrissages et décollages reprendront selon les procédures d'exploitation normales de l'aéroport.

Cette utilisation exceptionnelle des pistes 2 et 3 nécessite de tester et calibrer préalablement les nouveaux systèmes de contrôle de la Direction des Services de la Navigation Aérienne. Cette phase de tests aura lieu du 11 juin au 6 août, uniquement les mardis, mercredis et jeudis, entre 13 h et 16 h. Cette période de tests pourra être réduite en fonction des résultats observés.

Toutes les cartes des trajectoires de décollage et d'atterrissage pendant les travaux sont disponibles sur le site web entrevoisins.groupeadp.fr

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 42.

